



# Assemblée générale

Distr. générale  
1<sup>er</sup> mai 2013  
Français  
Original : anglais

## Soixante-septième session

Points 146 et 149 de l'ordre du jour

### Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

#### Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

## Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 et projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014

### Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Crédit ouvert pour 2011/12	645 961 400 dollars
Dépenses de 2011/12	625 111 400 dollars
Solde inutilisé de 2011/12	20 850 000 dollars
Crédit ouvert pour 2012/13	575 017 000 dollars
Montant estimatif des dépenses de 2012/13a	573 311 500 dollars
Montant estimatif du solde inutilisé de 2012/13a	1 705 500 dollars
Projet de budget du Secrétaire général pour 2013/14	579 654 400 dollars
Recommandation du Comité consultatif pour 2013/14	579 310 400 dollars

<sup>a</sup> Montant estimatif au 28 mars 2013.



## **I. Introduction**

1. On trouvera dans le présent rapport, au paragraphe 68, des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutiraient à réduire de 344 000 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014. Les recommandations et observations formulées, en tant que de besoin, par le Comité sont présentées dans les paragraphes ci-après.

2. Lors de son examen du texte préliminaire du rapport, le Comité consultatif a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont communiqué des renseignements complémentaires et des précisions, jusqu'au 16 avril 2013, date à laquelle ont été reçues leurs dernières réponses écrites. La liste des documents que le Comité consultatif a examinés et de ceux dont il s'est servi pour examiner le financement de l'ONUCI est donnée à la fin du présent rapport. On trouvera dans les rapports connexes du Comité ses observations détaillées et ses recommandations concernant les conclusions du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et sur les questions qui concernent les opérations de maintien de la paix en général (voir A/67/782 et A/67/780, respectivement).

## **II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012**

3. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 65/294, l'Assemblée générale a ouvert un crédit initial d'un montant brut de 486 726 400 dollars (montant net : 476 003 000 dollars) destiné à financer le fonctionnement de l'ONUCI pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012. Puis, suite à la demande du Secrétaire général formulée dans son rapport sur les crédits additionnels demandés au titre du budget de l'ONUCI (A/66/529), l'Assemblée a, par sa résolution 66/242 B, ouvert un crédit additionnel d'un montant brut de 159 235 000 dollars, portant à 645 961 400 dollars (montant net : 634 457 100 dollars) le montant total brut du crédit ouvert aux fins du fonctionnement de l'ONUCI pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012. Le montant total brut des dépenses de l'exercice s'établissait à 625 111 400 dollars (montant net : 614 062 800 dollars), laissant un solde inutilisé d'un montant brut de 20 850 000 dollars (montant net : 20 394 300 dollars), correspondant à un taux d'exécution du budget de 96,8 %. La sous-utilisation des crédits est directement imputable à une réduction des dépenses au titre des contingents et du personnel de police (6 912 000 dollars), du personnel civil (3 136 700 dollars) et des dépenses opérationnelles (10 801 300 dollars).

4. La sous-utilisation des crédits affectés aux contingents et au personnel de police s'explique essentiellement par une diminution des dépenses au titre de la Police des Nations Unies (9,4 millions de dollars), du fait qu'un nombre moins élevé que prévu d'agents de la Police des Nations Unies a été déployé pendant l'exercice, compensée par des dépenses supérieures aux prévisions au titre des contingents (2,7 millions de dollars), en raison du coût plus élevé du déploiement et de la relève des contingents ainsi que du transport du matériel leur appartenant. La

sous-utilisation des crédits au titre du personnel civil tient essentiellement au fait que les besoins ont été inférieurs aux prévisions s'agissant des Volontaires des Nations Unies (3,8 millions de dollars) et du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (2,6 millions de dollars), certains postes liés à la tenue des élections n'ayant pas été pourvus. La sous-utilisation des crédits au titre des dépenses opérationnelles s'explique par des dépenses inférieures aux prévisions à la rubrique Transports aériens, en raison de l'optimisation des moyens aériens, et à la rubrique Fournitures, services et matériel divers (12,9 millions de dollars), du fait notamment du retard dans l'élaboration d'un nouveau programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration. La sous-utilisation des crédits au titre des dépenses opérationnelles a été contrebalancée par des dépenses supérieures aux prévisions en ce qui concerne les installations et infrastructures (7,5 millions de dollars), les communications (2,7 millions de dollars) et les voyages (2,8 millions de dollars). L'état détaillé des dépenses de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 figure à la section III.A du rapport du Secrétaire général.

5. Le résumé des activités menées par l'ONUCI pendant l'exercice pour exécuter les tâches qui lui ont été confiées figure aux paragraphes 12 à 20 du rapport du Secrétaire général (A/67/642). Les progrès accomplis pendant l'exercice par rapport aux réalisations escomptées sont examinés à la section II.F du rapport.

6. On trouvera dans les paragraphes qui suivent, relatifs au projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014, les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

### **III. Situation financière et information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours**

7. Le Comité consultatif a été informé qu'au 25 mars 2013, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer l'ONUCI depuis sa création s'établissait à 4 481 956 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 4 335 543 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 146 413 000 dollars. À cette date, le solde de trésorerie de l'ONUCI se montait à 131 200 000 dollars. Déduction faite d'une réserve opérationnelle de trois mois de 87 767 000 dollars, le solde s'établissait à 43 434 000 dollars.

8. Le Comité consultatif a été informé en outre qu'au 31 décembre 2012, les montants remboursés au titre des contingents pendant l'année 2012, jusqu'au 31 octobre 2012, s'élevaient à 150 440 000 dollars, et qu'au 18 mars 2013, un montant de 37 230 062 dollars avait été remboursé pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2012 au 31 janvier 2013. Pour ce qui est des demandes de remboursement au titre du matériel appartenant aux contingents, au 31 décembre 2012, un montant de 111 794 000 dollars avait été remboursé en 2012 pour des demandes allant jusqu'au 30 septembre 2012 et, en mars 2013, un montant de 22 013 666 dollars avait été remboursé pour des demandes allant jusqu'au 31 décembre 2012.

9. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, le Comité consultatif a été informé que, pendant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012, 18 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant de 792 000 dollars. Le Comité a également été informé

qu'au 15 mars 2013, trois demandes étaient en instance de règlement. **Le Comité consultatif compte que toutes les demandes en instance seront traitées rapidement.**

10. Le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2013, les chiffres de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 concernant l'occupation des postes de l'ONUCI s'établissaient comme suit :

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Effectif autorisé<sup>a</sup></i>	<i>Effectif réel</i>	<i>Taux de vacance de poste (pourcentage)</i>
Observateurs militaires	192	190	1,0
Contingents	8 645	9 361	(8,3)
Police des Nations Unies	555	524	5,6
Unités de police constituées	1 000	1 087	(8,7)
Nombre de postes			
Personnel recruté sur le plan international	445	416	6,5
Personnel recruté sur le plan national	808	758	6,2
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)			
Personnel recruté sur le plan international	6	7	(16,7)
Personnel recruté sur le plan national	14	12	14,3
Volontaires des Nations Unies	189	178	5,8

<sup>a</sup> Niveau le plus élevé de l'exercice.

11. Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution 66/242 B, a approuvé les ressources nécessaires au financement de l'ONUCI pour l'exercice 2012/13, dont une composante militaire de 9 587 militaires, comprenant 9 395 membres des contingents, dont des officiers d'état-major et 192 observateurs militaires, ainsi que 1 555 agents de la Police des Nations Unies (voir A/66/753, par. 7). Il rappelle également que le Conseil de sécurité a décidé, dans sa résolution 2062 (2012), de proroger le mandat de l'Opération jusqu'au 31 juillet 2013, de ramener l'effectif de la composante militaire à 8 837 militaires, dont 8 645 soldats et officiers d'état-major et 192 observateurs militaires, et que l'effectif autorisé de la composante de police resterait de 1 555 agents. Le Conseil a également prié le Secrétaire général de procéder à une évaluation de la situation en Côte d'Ivoire de façon à lui présenter, le 31 mars 2013 au plus tard, un rapport spécial précisant, entre autres, des recommandations concernant les éventuelles modifications de la structure et des effectifs de l'ONUCI, en particulier de ses composantes militaire et de police.

12. Dans une lettre datée du 16 octobre 2012 (S/2012/772) adressée au Président du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a recommandé de reporter la réduction des effectifs de la composante militaire de l'ONUCI autorisée par le Conseil dans sa résolution 2062 (2012) et d'attendre pour ce faire que le rapport spécial sur l'ONUCI soit présenté au Conseil. Le Comité consultatif note que le Secrétaire général a l'intention, ainsi qu'il l'a exprimé dans son rapport spécial sur l'ONUCI du 28 mars 2013 présenté au Conseil de sécurité, de réduire l'effectif militaire d'au moins un bataillon d'ici au 31 juillet 2013, pour le ramener à 8 837 éléments, dont

8 645 membres des contingents et 192 observateurs militaires (voir S/2013/197, par. 55). Sur la base des informations complémentaires qui lui ont été communiquées, le Comité note qu'au 28 février 2013, un effectif total de 9 361 militaires avait été déployé à l'ONUCI, soit un dépassement de 716 soldats (8,3 %). **Le Comité consultatif compte par conséquent que les coûts découlant du retard intervenu dans la réduction prévue de la composante militaire de l'Opération seront financés dans les limites des crédits approuvés pour l'exercice 2012/13.**

13. Le Comité consultatif a reçu des informations concernant les dépenses effectives et le montant estimatif des dépenses de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013, ainsi qu'une explication des écarts. Au 28 février 2013, le montant brut des dépenses s'établissait à 341 153 300 dollars (montant net : 334 529 300 dollars) alors que le montant brut des crédits ouverts était de 575 017 000 dollars (montant net : 565 864 000 dollars). Il a été informé que, pendant l'exercice 2012/13, le montant estimatif brut des dépenses devrait atteindre 573 311 500 dollars (montant net : 563 396 600 dollars).

14. Le Comité consultatif a été informé que, conformément aux dispositions de la résolution 2062 (2012) du Conseil de sécurité et dans la limite des capacités existantes, l'Opération avait, pendant l'exercice en cours, reconfiguré sa présence sur le terrain en renforçant les effectifs de personnel civil dans 18 bureaux afin de se rapprocher des populations qu'elle a pour mission de protéger et en aidant à gérer les conflits locaux, en particulier dans les domaines des droits fonciers, du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et de l'appui aux institutions garantes de l'état de droit. **Le Comité consultatif note que le renforcement des bureaux locaux s'effectue dans les limites des ressources approuvées.**

#### **IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014**

##### **A. Mandat et résultats prévus**

15. Le mandat de l'ONUCI a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1528 (2004). Par sa résolution 2062 (2012), le Conseil a prorogé le mandat de l'Opération jusqu'au 31 juillet 2013.

16. Les hypothèses budgétaires et les activités d'appui de l'Opération pendant l'exercice 2013/14 sont décrites aux paragraphes 5 à 17 du rapport du Secrétaire général (A/67/777). À cet égard, le Comité consultatif note que l'Opération déploiera ses composantes militaire, de police et civile afin de : a) protéger efficacement les civils; b) assurer la protection du personnel, des locaux, des installations et du matériel de l'ONU; c) soutenir l'action que mène le Gouvernement pour protéger les civils contre les violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme, y compris toutes les formes de violence sexuelle et sexiste, pour promouvoir et protéger les droits de l'homme et pour lutter contre l'impunité; d) appuyer l'action menée aux niveaux national et international pour que les auteurs de ces violations soient traduits en justice; et e) collaborer étroitement avec le Gouvernement pour s'assurer de la concrétisation de ses engagements en matière de lutte contre les violations graves des droits des enfants, en particulier de la mise au point de son plan d'action (A/67/777, par. 13).

17. Le Comité consultatif note que le Secrétaire général, dans son rapport spécial au Conseil de sécurité concernant l'ONUCI (S/2013/197, par. 55 à 60), propose non seulement de réduire la composante militaire d'au moins un bataillon au plus tard le 31 juillet 2013, mais recommande que : a) la possibilité de réduire davantage le dispositif de protection fourni par l'ONUCI soit examinée avec le Gouvernement; b) l'introduction de systèmes aériens sans pilote à l'ONUCI soit envisagée; et c) l'effectif civil de l'ONUCI soit ajusté, afin que la mission se concentre sur ses priorités fondamentales conformément à la résolution 2062 (2012) du Conseil de sécurité, en particulier sur la protection des civils, la réforme du secteur de la sécurité et le désarmement, la démobilisation et la réintégration, tout en continuant de renforcer sa présence sur le terrain. À cet égard, il note qu'en 2012 l'ONUCI a renforcé sa présence sur le terrain en ouvrant de nouveaux bureaux locaux, principalement dans l'ouest, pour favoriser le dialogue et la réconciliation, traiter les problèmes de sécurité et faciliter la résolution pacifique des différends relatifs à la terre et d'autres conflits locaux (A/67/777, par. 9).

18. Le Secrétaire général indique dans son rapport que l'ONUCI s'efforcera d'améliorer encore la coopération régionale avec la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone, le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA), sous les auspices de la Conférence sur l'administration des missions des Nations Unies en Afrique de l'Ouest (A/67/777, par. 23). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'ONUCI n'est pas une mission desservie par le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda); cependant, le Centre régional fournit des services à l'Opération depuis 2010 en matière de traitement et de vérification des demandes d'indemnité pour frais d'études. En outre, le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements organise, selon que de besoin, la relève des contingents de l'ONUCI. **Le Comité consultatif encourage l'ONUCI à continuer d'explorer les moyens d'améliorer la prestation de services administratifs et logistiques en resserrant la coopération avec d'autres opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans la région.** Il fait d'autres observations sur la coopération régionale des missions dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/67/780).

19. D'après le rapport du Secrétaire général, l'ONUCI, de concert avec l'équipe de pays des Nations Unies, s'emploiera à appuyer la consolidation de la paix conformément à l'approche envisagée dans le cadre stratégique intégré et le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (A/67/777, par. 25). Le Comité consultatif a été informé, suite à ses questions, que l'équipe de pays des Nations Unies en Côte d'Ivoire comprend 18 organismes, fonds et programmes résidents. Il formule également des observations sur les aspects relatifs aux équipes de pays des Nations Unies dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/67/780).

## B. Ressources nécessaires

20. Le montant brut du projet de budget de l'ONUCI pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014 s'établit à 579 654 400 dollars (montant net : 570 248 200 dollars), soit une augmentation de 4 637 400 dollars (0,8 %), en

chiffres bruts, par rapport au crédit de 575 017 000 dollars ouvert pour l'exercice 2012/13. L'augmentation de 4 637 400 dollars des crédits demandés dans le projet de budget correspond à la hausse des ressources demandées au titre du personnel civil (659 300 dollars) et des dépenses opérationnelles (16 698 200 dollars), contrebalancée en partie par une diminution des ressources demandées à la rubrique Militaires et personnel de police (12 720 100 dollars). Les ressources financières nécessaires sont présentées à la section II du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget (A/67/777). Ce budget couvre le déploiement, pendant l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014, de 8 645 membres des contingents, 192 observateurs militaires, 555 membres de la Police des Nations Unies, 1 000 membres des unités de police constituées, 448 fonctionnaires recrutés sur le plan international (dont 3 emplois de temporaire), 825 agents recrutés sur le plan national (dont 13 emplois de temporaire), 189 Volontaires des Nations Unies et 42 agents fournis par des gouvernements.

21. Une analyse des variations figure à la section III du projet de budget.

### 1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé 2012/13<sup>a</sup></i>	<i>Effectif proposé 2013/14</i>
Observateurs militaires	192	192
Contingents	8 645	8 645
Police des Nations Unies	555	555
Unités de police constituées	1 000	1 000

<sup>a</sup> Niveau le plus élevé de l'exercice.

22. Les ressources demandées au titre des militaires et personnel de police pour l'exercice 2013/14 s'élèvent à 272 953 000 dollars, soit une diminution de 12 720 100 dollars (4,5 %) par rapport au crédit réparti pour l'exercice précédent. La diminution des ressources demandées à la rubrique Militaires et personnel de police tient essentiellement : a) au fait qu'aucun crédit n'est demandé au titre de l'exercice 2013/14 pour le versement d'un montant supplémentaire aux pays fournisseurs de contingents, qui avait été approuvé pour l'exercice 2012/13; à la diminution des frais de voyage au titre du déploiement, de la relève, du rapatriement et du remplacement des fonctionnaires rendue possible par l'achat à l'avance de billets aller retour ainsi que par un recours accru aux moyens de transport de l'ONU; c) des crédits moins élevés au titre des indemnités de subsistance calculés sur la base des besoins réels; et d) des crédits moins élevés pour le fret et le transport de matériel appartenant aux contingents.

**23. Le Comité consultatif recommande d'approuver les crédits demandés pour le personnel militaire et de police.**

## 2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé 2012/13<sup>a</sup></i>	<i>Effectif proposé 2013/14<sup>a</sup></i>
Nombre de postes		
Personnel recruté sur le plan international	445	445
Personnel recruté sur le plan national	808	812
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)		
Personnel recruté sur le plan international	6	3
Personnel recruté sur le plan national	14	13

<sup>a</sup> Effectif maximum autorisé/proposé.

24. Le montant estimatif des ressources nécessaires au titre du personnel civil pour l'exercice 2013/14 s'élève à 108 471 400 dollars, soit une augmentation de 659 300 dollars (0,6 %), par rapport au montant alloué pour l'exercice précédent. L'augmentation résulte de la différence entre le montant net des augmentations et des diminutions, comme suit :

a) Une diminution de 211 400 dollars (0,3 %) au titre du personnel recruté sur le plan international, essentiellement imputable au barème des traitements en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, compensée en partie par l'ajustement du taux de vacance qui est passé de 15 % dans le budget 2012/13 à 10 % pour le budget 2013/14;

b) Une augmentation de 690 100 dollars (3,4 %), au titre du personnel recruté sur le plan national, qui tient principalement à la révision de la classe moyenne des postes d'administrateur recruté sur le plan national (de AN-A/5 dans le budget 2012/13 à AN-B/1 pour le budget 2013/14) et au barème révisé des traitements pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national;

c) Une augmentation de 690 600 dollars (8,7 %) au titre des Volontaires des Nations Unies, qui tient compte d'une diminution du taux de vacance de postes de 5,0 % dans le budget 2012/13 à 1,0 % pour le budget 2013/14, sur la base du taux moyen actuel et prévu du déploiement de personnel;

d) Une diminution de 510 000 dollars (36,1 %), au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) en raison de la transformation en postes de quatre emplois de temporaire à la Section Déontologie et discipline.

### Observations et recommandations

25. Dans le projet de budget, il est recommandé que l'effectif de personnel civil de l'Opération tienne compte de la transformation de 3 postes de fonctionnaire recruté au niveau international en postes de fonctionnaire recruté au niveau national, du transfert et de la réaffectation de 28 postes et de la transformation en postes de 4 emplois de temporaire pour faire en sorte que la structure des effectifs civils permette à l'Opération de s'acquitter efficacement de son mandat actuel et soit conforme aux meilleures pratiques en matière de dotation en effectif dans toutes les missions en évaluant les effectifs de l'Opération par rapport à ceux d'autres missions et en tenant compte d'une présence accrue sur le terrain (voir A/67/777, par. 16).

26. Les changements qu'il est proposé d'apporter à l'effectif de chaque composante sont décrits en détail dans le projet de budget de l'Opération (voir A/67/777, par. 31 à 93). Une liste des changements figure en annexe au présent rapport.

27. D'après le Secrétaire général, l'Opération remaniera et rationalisera sa composante appui, en mettant l'accent sur une autre réduction de personnel recruté sur le plan international, grâce au transfert de personnel de la composante appui aux principaux domaines d'activité et à l'augmentation du personnel recruté sur le plan national par rapport au personnel recruté sur le plan international, y compris en appliquant un plan de réduction des effectifs étalé sur deux ans, tout d'abord par la transformation de trois postes de fonctionnaire recruté sur le plan international en postes de fonctionnaire recruté sur le plan national et la transformation en postes de trois emplois de temporaire recruté sur le plan international et d'un emploi de temporaire recruté sur le plan national pendant l'exercice 2013/14 (voir A/67/777, par. 17). L'ONUCI transformera en deux ans 10 % de ses postes d'agent recruté sur le plan international en postes d'agent recruté sur le plan national et d'autres qui le seront dans le projet de budget pour l'exercice 2014/15 (voir A/67/777, sect. V.A). À cet égard, le Comité a été informé que l'Opération proposerait d'autres transformations de postes de fonctionnaire recruté sur le plan international en postes de fonctionnaire recruté sur le plan national après avoir achevé l'examen de la structure des effectifs prévu pendant l'exercice 2013/14. **Le Comité consultatif attend avec intérêt, dans le projet de budget pour l'exercice 2014/15, les autres propositions qui découleront de l'examen de la structure des effectifs et de la transformation de postes de fonctionnaire recruté sur le plan international en postes de fonctionnaire recruté sur le plan national.**

#### **Réaffectations/transferts de postes et de postes de temporaire**

##### *Direction exécutive et administration*

28. À la rubrique Direction exécutive et administration, il est proposé de :

a) Transférer le Groupe de la planification de la mission du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour les opérations et l'état de droit au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, étant donné qu'il est considéré comme l'instrument de planification stratégique de la mission (voir A/67/777, par. 31);

b) Transférer le poste de spécialiste des meilleures pratiques (P-4) du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour les opérations et l'état de droit au Bureau du Représentant spécial pour contribuer à renforcer la synergie et la coordination centralisée des tâches de gestion administrative pour appuyer les fonctions du Chef de cabinet (ibid., par. 33);

c) Transférer le Bureau de la Commission d'enquête (1 P-3, 1 agent du Service mobile, 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies) du Bureau du Chef de l'appui à la mission au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, compte dûment tenu du fait que la Commission d'enquête doit jouir d'une indépendance et d'une confidentialité impératives pour garantir la productivité et la réussite de ses activités (ibid., par. 34);

d) Transférer un poste d'assistant administratif recruté sur le plan national du Bureau du commandant de la Force à la Section du personnel civil pour faire face à la charge de travail accrue et à la complexité des transactions quotidiennes liées au personnel à la suite d'une augmentation des pouvoirs délégués (ibid., par. 36).

*Composante 1 : conditions de sûreté et de sécurité*

29. À la composante 1, il est proposé de :

a) Transférer un poste d'assistant administratif de la Section de la sécurité au Bureau du commandant de la Force afin de renforcer sa capacité d'appui administratif (ibid., par. 45);

b) Transférer deux postes de spécialiste de la protection des personnes de la Section de la sécurité au Centre d'opérations civilo-militaires en tant que postes de factionnaire et réaffecter un poste d'administrateur en chef de l'informatique et des communications (P-3) de la Section des communications et des services informatiques au Centre d'opérations civilo-militaires (ibid., par. 46). À cet égard, le Comité consultatif note que le Secrétaire général indique que cette mesure n'aura aucune incidence sur la productivité et l'efficacité de la Section des communications et de l'informatique (ibid., par. 88);

c) Réaffecter un poste d'administrateur recruté sur le plan national du Bureau du chef de la police à la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration en tant que poste de logisticien pour un appui opérationnel, notamment la mise en place, la gestion et la maintenance de neuf sites de démobilisation, ainsi que la réception, la gestion et la distribution de kits de réinsertion; réaffecter deux postes d'administrateur de production radio recrutés sur le plan national du Bureau de la communication et de l'information en tant que postes d'administrateur de projets chargé de ces tâches dans les secteurs est et ouest et qui aurait pour fonctions de désigner les communautés cibles et les partenaires d'exécution potentiels; et réaffecter un poste d'assistant de production radio (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Bureau de la communication et de l'information en tant que poste d'assistant (budget) à la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, pour contrôler strictement les finances du programme de lutte contre la violence de voisinage.

*Composante 2 : action humanitaire et droits de l'homme*

30. À la composante 2, il est proposé de :

a) Réaffecter un poste d'infirmier (administrateur recruté sur le plan national) de la Section des services médicaux à la Section des droits de l'homme en tant que poste d'administrateur chargé des droits de l'homme, et de réaffecter un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) de la Section des droits de l'homme à la Section des services médicaux en tant que poste d'assistant aux entrepôts. Le Comité consultatif note qu'un certain nombre de rapports ont fait état d'une recrudescence des violations des droits de l'homme commises à l'encontre des femmes et des enfants, multipliant les requêtes en faveur d'un suivi de la situation (ibid., par. 57);

b) Réaffecter un poste de réalisateur d'émissions radiophoniques (administrateur recruté sur le plan national) du Bureau de la communication et de l'information à la Section des affaires civiles en tant que poste de spécialiste des

affaires civiles, notamment pour appuyer les actions de décentralisation, accroître la présence de la Section dans les régions où les tensions sont particulièrement vives suite à la crise postélectorale (Abengourou et Gagnoa) et pour renforcer le bureau d'Adzope.

*Composante 3 : consolidation de la paix*

31. À la composante 3, il est proposé de :

a) Réaffecter deux postes de réalisateur d'émissions radiophoniques (2 administrateurs recrutés sur le plan national) et un poste d'assistant de production radio (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Bureau de la communication et de l'information à la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et un poste de réalisateur d'émissions radiophoniques (administrateur recruté sur le plan national) à la Section des affaires civiles, afin d'optimiser l'utilisation des ressources existantes;

b) Transférer l'effectif de la Cellule embargo (3 P-3) du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour les opérations et l'état de droit à la Section des affaires politiques afin d'améliorer la synergie et la transparence des activités de la Cellule embargo.

32. Le Comité consultatif note que, dans le rapport sur l'exécution du budget de l'ONUCI de l'exercice 2011/12, il est indiqué que les rapports sur le respect de l'embargo ont mis en évidence plusieurs problèmes liés à l'accès des casernes et des installations militaires. S'étant renseigné, le Comité a appris que pour 3 % à 5 % en moyenne des inspections qu'elle mène au titre du respect de l'embargo, l'Opération se voyait refuser l'accès aux sites militaires et autres installations importantes par les commandants locaux, qui prétendaient n'avoir pas été informés ou n'avoir pas reçu d'instructions de leurs supérieurs directs concernant ces inspections. **Le Comité consultatif estime que le transfert de la cellule embargo à la Section des affaires politiques faciliterait la liaison avec les autorités nationales pour ce qui est de la conduite des inspections.**

*Composante 4 : ordre public*

33. À la composante 4, il est proposé de : réaffecter un poste de spécialiste de la planification (administrateur recruté sur le plan national) à la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, en tant que poste de fonctionnaire chargé de la logistique pour améliorer l'utilisation des ressources existantes; et de réaffecter deux postes d'agent des services généraux à la Section du personnel civil de la composante appui, en tant qu'assistants chargés des ressources humaines.

*Composante 5 : appui*

34. À la composante 5, il est proposé de :

a) Réaffecter tous les postes de la Commission d'enquête (1 P-3, 1 agent du Service mobile, 2 agents des services généraux et 1 Volontaire des Nations Unies) du Bureau du Chef de l'appui à la mission au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général (A/67/777, par. 82);

b) Réaffecter un poste d'infirmier (administrateur recruté sur le plan national) de la Section des services médicaux en tant que poste de spécialiste des droits de l'homme, et de réaffecter un poste d'assistant chargé des droits de l'homme recruté sur le plan national (agent des services généraux) à la Section des services médicaux en tant que poste d'assistant aux entrepôts (ibid., par. 85);

c) Réaffecter un poste de fonctionnaire de l'approvisionnement (P-3) de la Section des approvisionnements au Bureau du Chef des services d'appui intégrés en tant que spécialiste de la planification de l'appui aux missions et de transférer un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile) de la Section du contrôle des mouvements au Bureau du Chef des services d'appui intégrés afin de seconder les contingents et d'appuyer la décentralisation des activités de désarmement, démobilisation et réintégration (ibid., par. 86);

d) Réaffecter trois postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, dont deux postes d'assistant administratif du Bureau du chef de la police et un poste d'assistant administratif du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour les opérations et l'état de droit à la Section du personnel civil (ibid., par. 83). Il est également proposé de réaffecter un poste d'agent du Service mobile du Centre d'opérations civilo-militaires à la Section du personnel civil, et de le transformer en poste d'administrateur recruté sur le plan national (voir par. 38 ci-dessous).

35. D'après le Secrétaire général, le renforcement de la Section du personnel civil tient au fait que l'Opération doit se voir déléguer davantage de pouvoirs et se voir confier, en 2013, de nombreuses fonctions actuellement exercées par la Division du personnel des missions au Siège de l'Organisation (ibid., par. 84). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que l'Opération avait reçu les pleins pouvoirs en matière de recrutement en avril 2012 et le pouvoir d'effectuer des tâches administratives en matière de ressources humaines en juillet 2012 et que le personnel de l'Opération chargé de la gestion des ressources humaines avait participé à des séminaires sur la délégation de pouvoir. Le Comité a été en outre informé que, depuis mi-2012, un certain nombre de fonctions liées aux activités administratives ont été transférées du Département de l'appui aux missions à toutes les missions pour faire en sorte que les opérations de traitement concernées soient conformes à la délégation de pouvoir en ce qui concerne la prise de décisions accordée il y a longtemps aux missions. Le Comité a également été informé que l'Opération avait examiné ses besoins et conclu qu'il fallait augmenter l'effectif de la Section du personnel civil pour que l'Opération puisse continuer de maintenir la rigueur et la constance exigées pour ces processus et de faire face à la charge de travail et aux fonctions élargies résultant de l'accroissement des pouvoirs qui lui ont été délégués.

### **Transformation de postes**

#### *Composante 5 : appui*

36. À la composante 5, il est proposé de transformer en postes quatre emplois de temporaire au sein de l'Équipe Déontologie et discipline (1 P-4, 1 P-3, 1 poste d'agent du Service mobile et 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national) étant donné que ces fonctions sont devenues une partie intégrante des opérations de maintien de la paix et peuvent être désormais considérées comme revêtant un caractère permanent (A/67/777, par. 81).

## **Transformation de postes de fonctionnaire recruté sur le plan international en postes de fonctionnaire recruté sur le plan national**

### *Composante 5 : appui*

37. À la composante 5, il est proposé de transformer un poste de chef du Service de gestion des bâtiments (P-3) à la Section du génie en poste d'administrateur recruté sur le plan national, conformément à l'objectif de l'Opération d'axer ses efforts sur le renforcement des capacités nationales. Le Comité consultatif note que le poste de chef du Service de gestion des bâtiments est vacant depuis plus de deux ans. À la Section des approvisionnements, il est proposé de transformer un poste d'assistant aux fournitures (agent du Service mobile) en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national, déployé dans la région pour contribuer à la réalisation de la tâche prioritaire de la mission, à savoir renforcer les capacités du personnel national et la décentralisation (ibid., par. 90). (voir également par. 27 ci-dessus).

38. Il est également proposé de transformer un poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux à la Section du personnel civil, et de reclasser le poste au niveau d'administrateur recruté sur le plan national afin de renforcer les capacités nationales. Le Comité consultatif note que le titulaire du poste sera chargé de tâches ayant trait à la planification des ressources humaines, au suivi du comportement professionnel, à la budgétisation des effectifs nécessaires et à l'organisation des carrières, et rendra compte directement au Chef du Groupe du soutien spécialisé (P-3). **Le Comité consultatif estime que, dans l'intérêt de la transparence, cette proposition aurait dû être présentée comme une demande de suppression d'un poste d'agent du Service mobile et de création d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national.**

## **Rétention des postes vacants pour plus de deux ans**

### *Composante 1 : conditions de sûreté et de sécurité*

39. À la composante 1, le Secrétaire général propose de maintenir le poste P-3 de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration vacant depuis deux ans. Le Comité consultatif note qu'un candidat a déjà été sélectionné par l'Opération (ibid., voir par. 52).

### *Composante 2 : action humanitaire et droits de l'homme*

40. À la Section des droits de l'homme, il est proposé de maintenir un poste P-3 de spécialiste des droits de l'homme, vacant depuis plus de deux ans. Le Comité consultatif note que l'Opération examine actuellement la liste des candidats présélectionnés, le candidat retenu ayant décliné l'offre d'emploi qui lui a été faite (ibid., par. 58). Il est également proposé de maintenir le poste P-5 de spécialiste hors classe de la problématique hommes-femmes vacant depuis plus de deux ans. Le Comité note que l'Opération a d'ores et déjà fait parvenir une offre d'emploi au candidat qu'elle a sélectionné (ibid., par. 60).

**41. Le Comité consultatif recommande d'approuver les changements que le Secrétaire général a proposé d'apporter à l'effectif civil de l'ONUCI.**

### 3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

	<i>Montant alloué pour 2012/13</i>	<i>Montant proposé pour 2013/14</i>	<i>Variation</i>
Dépenses opérationnelles	181 531 800	198 230 000	16 698 200

42. Les dépenses opérationnelles prévues pour l'exercice 2013/14 s'élèvent à 198 230 000 dollars, ce qui représente une hausse de 16 698 200 dollars, soit 9,2 %, par rapport au montant alloué pour l'exercice 2012/13. Cette hausse est principalement imputable au dépassement des crédits au titre des rubriques suivantes : a) installations et infrastructures (4 234 600 dollars, soit 7,7 %); b) transports aériens (14 666 000 dollars, soit 35,7 %); et c) services médicaux (1 412 000 dollars, soit 18,9 %). Elle est en partie compensée par la baisse des dépenses prévues au titre des rubriques suivantes : a) transports terrestres (341 600 dollars, soit 3,3 %); b) communications (985 000 dollars, soit 5,8 %); c) informatique (73 100 dollars, soit 1,8 %); d) matériel spécial (94 600 dollars, soit 2,2 %); et e) fournitures, services et matériel divers (2 139 000 dollars, soit 6,3 %).

#### Installations et infrastructures

43. Les dépenses prévues au titre des installations et infrastructures de l'exercice 2013/14 s'élèvent à 59 442 900 dollars, ce qui représente une hausse de 4 234 600 dollars, soit 7,7 %, par rapport au montant alloué pour l'exercice 2012/13, soit 55 208 300 dollars. Cette hausse est principalement imputable :

a) Aux travaux de construction effectués à Seboko et à la base de soutien logistique intégrée de Yopougon;

b) À la mise à niveau du matériel de sécurité et de sûreté afin de renforcer celles-ci à l'état-major de Seboko, au camp de Yopougon et dans les bureaux de l'ONUCI en Côte d'Ivoire;

c) Aux services de sécurité, en raison de l'augmentation du coût mensuel des gardes de sécurité et de l'ouverture de nouveaux sites dans le secteur ouest et dans le secteur d'Abidjan;

d) À l'achat de huit stations d'épuration des eaux usées et remplacement de 47 stations et citernes, qui doivent être installées à Man, à Daloa, à Moto et à Agri, à l'état-major de Bouaké et dans les camps de Yamoussoukro.

44. Cette augmentation globale est en partie compensée par la diminution des dépenses liées, notamment, aux éléments suivants : a) groupes électrogènes, aucun crédit n'étant prévu au budget 2013/14; b) loyers des locaux, en raison de la fermeture de ceux de Kouamssi, Colas et Anyama, qui seront transférés à la base de soutien logistique intégrée de Yopougon; et c) services d'entretien, suite à l'entrée en vigueur de nouvelles conditions contractuelles pour l'enlèvement des ordures, à la mise en service de nouvelles stations d'épuration des eaux usées et à la diminution des dépenses prévues au titre des services attribués à la nouvelle base de soutien logistique intégrée de Yopougon.

*Base de soutien logistique intégrée de Yopougon et aux travaux de construction*

45. Le Secrétaire général indique que, durant l'exercice 2013/14, la composante appui de l'Opération devra terminer la construction d'une base logistique intégrée, ce qui entraînera la fermeture de cinq locaux loués, donc des économies lors des cinq prochaines années (A/67/777, par. 17). Le Comité consultatif a été informé que la construction du camp de Yopougon répond à la demande du Gouvernement ivoirien qui avait souhaité, en 2012, que soient relogés les 330 soldats de l'ONU du camp d'Akuedo, où ils partagent des locaux avec les Forces républicaines de Côte d'Ivoire, et que soient libérés les locaux de l'École américaine d'Abidjan, qui abritent 576 militaires et membres du personnel de Police des Nations Unies.

46. Le Comité consultatif note que la construction du camp militaire de Yopougon avait été prévue au budget de 2011/12 pour accueillir les troupes supplémentaires approuvées par la résolution 2000 (2011) du Conseil de sécurité; le Gouvernement n'ayant pu fournir le terrain nécessaire, elles ont toutefois été temporairement logées au camp militaire du Gouvernement à Akuedo. Durant l'exercice en cours, le Gouvernement a fourni le terrain nécessaire et les contingents accueillis à Akuedo seront transférés à Yopougon. La construction du camp devrait être terminée d'ici à décembre 2013. Le transfert des effectifs de la base de soutien logistique de Kouamssi, de Colas et de l'École américaine au camp de Yopougon doit se faire durant l'exercice 2013/14. Le Comité a été informé que les locaux intégrés de Yopougon regrouperont ainsi sur un seul site les éléments actuellement stationnés sur plusieurs aux alentours d'Abidjan, à savoir un bataillon de troupes militaires, l'état-major régional d'Abidjan, un hôpital de niveau II, une section du génie, un camp de transit pouvant accueillir 500 personnes, une petite base logistique, un dépôt de ferraille et une hélistation. Le Comité a également été informé que le site de Bouaké continuera de servir de pôle régional en 2013/14 et sera responsable de l'ensemble du soutien logistique apporté aux services organiques et au personnel d'appui dans l'est de la Côte d'Ivoire.

47. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, selon une analyse coûts-avantages de la construction de la base de soutien logistique intégrée de Yopougon, le projet atteindra le point d'équilibre dans quatre ans environ, ce qui permettra ainsi à l'Opération d'avoir économisé quelque 3,8 millions de dollars d'ici à la fin de l'exercice 2017/18. Le Comité a été informé que cette analyse partait de l'hypothèse selon laquelle le coût total du projet serait de 16,5 millions de dollars – contre un montant total de 20,3 millions de dollars sur cinq ans pour la location des locaux de l'École américaine, d'Anyama, de l'entrepôt de Colas et de la base logistique de Koumassi, que l'Opération entend libérer (voir tableau 1 ci-dessous).

Tableau 1  
**Analyse coûts-avantages du projet de Yopougon**

	<i>Montant (millions de dollars É.-U.)</i>
Coût de la construction	
Phase 1 – achevée (2011/12)	8,8

	<i>Montant (millions de dollars É.-U.)</i>
Phase 2 – ressources existantes (2012/13)	1,4
Phase 3 – proposée (2013/14) <sup>a</sup>	6,3
<b>Coût total</b>	<b>16,5</b>
Bénéfices réalisés : loyers	
2013/14	2,9
2014/15	4,3
2015/16	4,3
2016/17	4,3
2017/18	4,3
<b>Bénéfices totaux</b>	<b>20,3</b>
<b>Économies escomptées</b>	<b>3,8</b>

<sup>a</sup> Coûts de construction et de réinstallation inclus.

48. Le Comité consultatif estime que les économies que pourraient générer l'installation de la base de soutien logistique intégrée à Yopougon ne se limitent pas aux seuls loyers, mais peuvent inclure des gains d'efficacité grâce au regroupement de tous les services de soutien logistique fournis au personnel de l'ONUCI et aux pays fournisseurs d'effectifs militaires ou de police de la région. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général à présenter, dans le projet de budget pour l'exercice 2014/15, des informations complètes sur les prévisions de coûts, de gains d'efficience et de bénéfices liés à la construction de la base de soutien logistique intégrée à Yopougon.

49. Le Comité consultatif note, à la lecture du complément d'information qui lui a été fourni que, pour l'exercice 2013/14, les dépenses prévues au titre des services de construction s'élèvent à 6 381 400 dollars, ce qui représente une augmentation de 5 349 700 dollars (soit 518,5 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice en cours (1 031 700 dollars). En réponse à ses questions, le Comité a obtenu des précisions sur les activités de construction prévues par l'Opération pour l'exercice 2013/14, qui sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2

**Projets de construction prévus à l'ONUCI durant l'exercice 2013/14**

<i>Chantier</i>	<i>Coût estimatif (milliers de dollars É.-U.)</i>
Construction d'une sous-station à Man	200,0
Achat et installation d'une barrière mécanique anticamion à l'entrée principale du camp de Sebroko	50,0
Installation de portes et de fenêtres blindées, ainsi que de barreaux de fenêtres à Sebroko	40,0

<i>Chantier</i>	<i>Coût estimatif (milliers de dollars É.-U.)</i>
Construction d'un pas de tir à Yopougon	30,0
Construction d'un centre de formation destiné au personnel de sécurité	45,0
Phase III de la construction de locaux intégrés à Yopougon : installation de la base logistique, du camp de transit, des camps destinés aux unités de police constituées et aux groupes d'intervention, et transfert de la base logistique de Koumassi et de l'École américaine	6 016,4
<b>Total</b>	<b>6 381,4</b>

**50. Le Comité consultatif réitère que le Siège devrait apporter un appui à la mission et suivre la planification et l'exécution des grands projets de construction dans les opérations de maintien de la paix (voir A/66/718/Add.17, par. 61). Le Comité formule d'autres observations sur la question des projets de construction dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/67/780).**

#### *Matériel de sécurité et de sûreté*

51. Le Secrétaire général indique que, durant l'exercice 2013/14, la composante appui de l'Opération s'emploiera à renforcer la sécurité nécessaire à l'Opération compte tenu de la situation précaire en matière de sécurité (voir A/67/777, par. 17). Le Comité consultatif note, à la lecture des informations fournies, que, pour l'exercice 2013/14, les prévisions de dépenses relatives à l'acquisition de matériel de sécurité et de sûreté s'élèvent à 719 800 dollars, ce qui représente une augmentation de 463 800 dollars (181,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice en cours (256 000 dollars). En réponse à sa question, le Comité a été informé que ces prévisions incluent 598 200 dollars au titre des travaux d'amélioration de la sécurité à effectuer à l'état-major de Seboko, notamment l'acquisition de 10 systèmes portables de vidéosurveillance en circuit fermé, de deux dispositifs de détection des intrusions pour l'intérieur des locaux, d'un dispositif de détection des intrusions pour l'extérieur des locaux et de six détecteurs de métaux à rayons X.

#### **Transports terrestres**

52. Les dépenses prévues au titre des transports terrestres pour l'exercice 2013/14 s'élèvent à 9 941 900 dollars, ce qui représente une baisse de 341 600 dollars (soit 3,3 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice en cours. Le Secrétaire général indique que la diminution des dépenses prévues s'explique principalement par les facteurs suivants : a) la baisse du coût du carburant diesel et de la consommation de carburant suite à la décision de mieux contrôler l'usage professionnel des véhicules et de faire payer aux fonctionnaires le kilométrage effectué en dehors du service; et b) la baisse des besoins liés aux réparations et à l'entretien des camions et des chariots élévateurs. Le Comité consultatif note, à la lecture du complément d'information qui lui a été fourni, que l'Opération ne prévoit pas de crédits pour l'acquisition de véhicules durant l'exercice 2013/14. Il a été informé que 66 % des véhicules de l'ONUCI ont actuellement plus de 100 000 kilomètres au compteur et que l'Opération envisage, au besoin, de se procurer des véhicules auprès d'autres missions ayant des véhicules en excédent.

53. Le Comité consultatif note, à la lecture du complément d'information qui lui a été fourni, qu'il est prévu pour l'exercice 2013/14, au cours duquel 736 membres de la composante civile recrutés sur le plan international seront déployés, de répartir 238 véhicules légers parmi les membres du personnel recruté sur le plan international – chiffre qui dépasse le ratio standard de dotation en véhicules des opérations de maintien de la paix. Il est indiqué dans le projet de budget que, pour l'exercice 2013/14, les ratios standard seront dépassés, car l'ONUCI a récemment décentralisé ses activités et neuf sites supplémentaires ont été créés pour les services organiques, ainsi que les services de sécurité, les officiers d'état-major et les services intégrés. Il y est également indiqué que des véhicules sont attribués au personnel déployé sur les nouveaux sites pour qu'il puisse s'acquitter de ses fonctions, et qu'il est donc impossible d'appliquer les ratios standard dans certains cas (voir A/67/777, sect. V.B). S'étant renseigné à ce sujet, le Comité a été informé qu'à Abidjan, le parc de véhicules légers est réparti selon un ratio spécifique de 2,8 membres du personnel recruté sur le plan international par véhicule, tandis que ce ratio s'établit à 2,4 dans le secteur est et à 2,5 dans le secteur ouest. **Le Comité consultatif reconnaît la nécessité pour le personnel de la mission de pouvoir accéder à des véhicules pour exercer ses fonctions officielles, mais il encourage toutefois l'Opération à continuer de chercher à rationaliser la répartition des véhicules. Il recommande à l'Assemblée générale de demander à l'ONUCI de revoir sa dotation en véhicules et de procéder aux ajustements requis pour l'aligner sur les ratios standard, et de communiquer les informations pertinentes dans le projet de budget pour l'exercice 2014/15, en justifiant, le cas échéant, tout dépassement éventuel des ratios standard.** Le Comité formule d'autres observations sur la question de la dotation en véhicules et des ratios standard dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/67/780).

### Transports aériens

54. Les dépenses prévues au titre des transports aériens pour l'exercice 2013/14 s'élèvent à 55 791 900 dollars, ce qui représente une hausse de 14 666 000 dollars, soit 35,7 %, par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice en cours. Le Secrétaire général indique que l'augmentation des dépenses prévues s'explique principalement par les facteurs suivants : a) des dépenses prévues pour couvrir les frais afférents à un système aérien sans pilote, qui s'élèvent à 10 millions de dollars, sur la base d'un coût annuel estimé à 15 millions de dollars pour un coefficient délais de déploiement de 33 %; b) l'augmentation des besoins liés aux carburants et lubrifiants, qui s'explique essentiellement par la hausse du nombre d'heures de vol, la restructuration du parc d'aéronefs et la hausse du prix du carburant; et c) le renouvellement des contrats de location et de pilotage des avions et des hélicoptères.

55. Le Comité consultatif note à la lecture du complément d'information qui lui a été fourni que, pour l'exercice 2013/14, le Secrétaire général propose un crédit de 13 387 600 dollars pour la location d'avions et un crédit de 21 167 800 dollars pour la location d'hélicoptères, ce qui représente une augmentation totale de 3 051 800 dollars (9,7 %) par rapport aux crédits ouverts pour la période 2012/13. Il est indiqué dans le projet de budget que l'augmentation des dépenses prévues au titre de la location et du pilotage des avions et des hélicoptères s'explique en partie par le renouvellement des contrats y relatifs (voir A/67/777, par. 125). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la Division des achats du Département de la gestion évalue les aspects commerciaux des soumissions portant

sur les contrats d'affrètement de longue durée d'hélicoptères et d'avions, tandis que la Section des transports aériens du Département de l'appui aux missions en évalue les aspects techniques. Les contrats d'affrètement de longue durée sont conclus pour une période maximale de trois ans, à l'expiration de laquelle il est procédé à un nouvel appel d'offres, ce qui peut entraîner soit une hausse, soit une baisse du prix contractuel en fonction de la situation du marché.

56. Le Comité consultatif note que la flotte d'avions de l'Opération compte un appareil de type Learjet, d'une capacité utile inférieure à 10 personnes. Il a été informé qu'il était rentable d'utiliser cet appareil pour procéder à des évacuations médicales vers les hôpitaux de niveau IV de la région. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de demander à l'Opération de fournir des informations détaillées sur l'utilisation de cet appareil à l'ONUCI dans le projet de budget pour l'exercice 2014/15.** Il formule d'autres observations sur la question des avions de type Learjet dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/67/780).

57. Le Comité consultatif note à la lecture du complément d'information qui lui a été fourni que, pour l'exercice 2013/14, le Secrétaire général propose un crédit de 9 349 200 dollars au titre de l'achat de carburant et de lubrifiants d'aviation, ce qui représente une augmentation de 1 736 800 dollars (soit 22,8 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2012/13. Il est indiqué dans le projet de budget que l'augmentation des besoins liés aux carburants et lubrifiants s'explique essentiellement par la hausse du nombre d'heures de vol, la restructuration du parc d'aéronefs et la hausse du prix du carburant (voir A/67/777, par. 125). Le Comité consultatif note toutefois, à la lecture du complément d'information qui lui a été fourni, qu'il est proposé de réduire de 146 heures le nombre d'heures de vol prévues pour les avions de l'ONUCI durant l'exercice 2013/14, soit la différence nette entre l'augmentation proposée du nombre d'heures de vol pour les avions (85 heures) et la diminution proposée d'heures de vol pour les hélicoptères (231 heures). S'étant renseigné à ce sujet, le Comité a été informé que la consommation horaire de carburant pour les avions était en moyenne deux fois supérieure à celle des hélicoptères. Le Comité consultatif a en outre été informé que les dépenses prévues dans le budget de l'exercice 2012/13 approuvé au titre du carburant d'aviation ne prenaient pas pleinement en compte toutes les heures de vol des trois hélicoptères de type MI-24 qui sont utilisés en partage à égalité avec la MINUL, et que les montants requis à ce titre pour le carburant ont été pris en compte dans le budget de l'exercice 2013/14 de l'ONUCI.

#### *Systèmes aériens sans pilote*

58. Dans le projet de budget de l'exercice 2013/14, le Secrétaire général prévoit des ressources pour un système aérien sans pilote dans le cadre d'un projet pilote de surveillance aérienne, laquelle ne peut actuellement être effectuée au moyen d'appareils pilotés, en particulier dans les zones de forêt dense qui bordent la frontière avec le Libéria.

59. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le système aérien sans pilote constituerait pour l'ONUCI un moyen de reconnaissance tactique dans la région frontalière avec le Libéria, qui est fortement boisée et a été le théâtre d'attaques répétées contre des villages voisins de la frontière. Il a également été informé qu'un tel système faciliterait la surveillance et la détection des

mouvements illégaux et la conduite d'opérations de recherche et de sauvetage. Il a en outre été informé que les hélicoptères d'observation avaient une faible autonomie et étaient peu performants pour les vols de nuit, tandis qu'un système sans pilote pouvait survoler un espace aérien plusieurs heures durant et pénétrer le couvert forestier ou survoler le sol afin d'y déceler des signes d'activité de groupes armés ou l'existence de caches d'armes.

60. Le Comité consultatif a été informé qu'un système sans pilote peut survoler des points d'eau, communiquer avec les troupes au sol et avec les postes de commandement, et fonctionner au-dessus de terrains montagneux ou lors de fortes pluies, tout en transmettant en temps réel des séquences vidéo incluant les coordonnées de référence des mouvements possibles d'éléments armés ainsi que des personnes déplacées, permettant ainsi de mieux protéger la population. Le Comité consultatif a été informé aussi que le système aérien sans pilote serait un moyen unique de surveiller les zones sensibles, notamment les frontières, et d'empêcher les infiltrations, ce qui aiderait également les unités nouvellement déployées à se familiariser avec le terrain au moment du transfert des responsabilités. Il a en outre été informé que l'utilisation de l'imagerie verticale et de l'imagerie oblique permettrait d'améliorer considérablement la planification des opérations militaires, notamment pour soutenir les Forces républicaines de Côte d'Ivoire. Étant donné que des milices se déplacent et opèrent la nuit, les capacités de surveillance nocturne de l'ONUCI seraient un atout essentiel et le système aérien sans pilote serait un multiplicateur de force en ce qu'il permettrait à la mission d'améliorer sensiblement son appréciation de la situation.

61. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que l'ONUCI contrôlerait en exclusivité les informations provenant d'un système aérien sans pilote, mais que celles-ci seraient communiquées à la MINUL en fonction du besoin d'en connaître. En ce qui concerne le partage d'informations avec les gouvernements, l'ONUCI mettrait en place des procédures opérationnelles permanentes applicables à l'utilisation de cette technologie, qui définiraient les circonstances dans lesquelles les informations reçues au moyen du système aérien sans pilote pourraient être communiquées, et l'autorité de l'Organisation des Nations Unies à cet égard.

62. Le Comité consultatif note que, dans son rapport spécial sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, le Secrétaire général envisage, entre autres ajustements à la structure et aux effectifs de l'ONUCI, l'introduction de systèmes aériens sans pilote à l'ONUCI, compte tenu des consultations menées au Conseil de sécurité et des discussions en cours dans d'autres organes (voir S/2013/197, par. 58). Il relève à la lecture du projet de budget que, sur la base des résultats obtenus lors de l'essai initial de moyens aériens sans pilote effectué par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), le Conseil de sécurité sera informé de l'utilisation de ces engins en Côte d'Ivoire avant leur déploiement à l'ONUCI (voir A/67/777, par. 15).

**63. Le Comité consultatif n'a pas d'objection à formuler au sujet des ressources proposées pour l'acquisition durant l'exercice 2013/14 d'un système aérien sans pilote à l'ONUCI, sans préjudice de tout débat sur l'utilisation de cette technologie susceptible d'avoir lieu au sein des organes intergouvernementaux compétents.**

## Informatique

64. Les dépenses prévues au titre de la rubrique Informatique pour l'exercice 2013/14 s'élèvent à 4 058 200 dollars, ce qui représente une baisse de 73 100 dollars (1,8 %), par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice en cours. Le Comité consultatif note, à la lecture du complément d'information qui lui a été fourni, que, pour l'exercice 2013/14, cette baisse s'explique notamment par le remplacement, au cours de l'exercice 2012/13, de matériel informatique parvenu en fin de vie utile. Il a été informé que le parc informatique prévu pour 2013/14 comptait 1 956 appareils destinés au personnel de la mission, et 512 appareils réservés à d'autres usages – formation, cybercafé, connexion des contingents, facturation des appels téléphoniques, pièces détachées, programmation, prêts, système CARLOG et systèmes de transmission de données par HF. Il est indiqué dans le projet de budget que le ratio standard pour le matériel destiné à l'utilisateur final est appliqué dans le projet de budget pour l'exercice 2013/14 et que des justifications sont données pour tout dépassement (voir A/67/777, sect. V.B).

65. Le Comité consultatif note toutefois que, pour ce qui est du personnel recruté sur le plan national, le ratio du matériel informatique par rapport aux utilisateurs dépasse le ratio standard. S'étant renseigné, il a été informé que le personnel de l'ONUCI recruté sur le plan national est chargé de tâches techniques et administratives exigeant l'utilisation d'un ordinateur et que l'essentiel de la correspondance est échangé par voie électronique, ce qui nécessite là encore l'utilisation d'un ordinateur. Le Comité consultatif a également été informé que l'Opération est mieux à même de faire appel aux compétences du personnel recruté sur le plan national si elle lui fournit les outils informatiques de base, ce qui renforce ensuite ses propres capacités. **Tout en prenant note de la diminution des achats de matériel informatique, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de réduire davantage son parc d'ordinateurs en l'alignant sur le ratio standard, et de donner, dans le projet de budget pour l'exercice 2014/15, une explication et une justification plus détaillées de tout dépassement, le cas échéant. Le Comité consultatif formule d'autres observations sur la question des ratios de matériel informatique dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (voir A/67/780).**

66. À l'exception des réductions qu'il recommande au titre de la formation (voir par. 68 ci-dessous), le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles.

## 4. Questions diverses

### Mesures d'efficacité

67. Le Comité consultatif rappelle que les gains d'efficacité prévus pour l'exercice 2011/12 s'élevaient à 100 000 dollars (voir A/65/736, par. 36) et que durant l'exercice 2012/13, l'ONUCI a proposé de mettre en œuvre des mesures d'efficacité qui devaient permettre d'économiser 19 980 200 dollars (A/66/753, par. 55). Il est indiqué dans le projet de budget que, pour l'exercice 2013/14, des gains d'efficacité d'un montant de 391 000 dollars seront obtenus grâce à la baisse des coûts liés à la relève résultant de la décision prise par la direction d'acheter des billets aller retour, plutôt que des allers simples, pour les observateurs militaires, les officiers d'état-

major et les membres de la Police des Nations Unies (voir A/67/777, par. 95). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la diminution des mesures d'efficacité énergétique pour l'exercice 2013/2014 reflète le fait que les gains d'efficacité sont cumulatifs d'une année sur l'autre et que par conséquent les gains d'efficacité proposés pour cet exercice, soit 391 000 dollars, s'ajoutent aux gains d'efficacité des années précédentes. Le Comité a également été informé des nouvelles mesures d'efficacité prises à l'ONUCI, notamment la restructuration de la flotte aérienne prise en compte dans le budget de l'exercice 2012/13, qui générera des gains d'efficacité durant les prochains exercices; l'amélioration de la gestion de la consommation du carburant en facturant davantage l'utilisation des véhicules en dehors du service, la gestion judicieuse des rations, des pièces détachées et des fournitures, et le contrôle systématique de l'utilisation du téléphone. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale demande à l'ONUCI d'identifier de nouveaux domaines où prendre des mesures d'efficacité durant l'exercice 2013/14 et de rendre compte des résultats obtenus dans le rapport sur l'exécution du budget.**

### **Formation**

68. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2013/14 s'élèvent à 2 037 700 dollars et s'établissent comme suit : 340 800 dollars au titre des consultants, 1 452 700 dollars pour les voyages au titre de la formation, et 244 200 dollars pour les honoraires, fournitures et services (voir A/67/777, par. 99 à 101). Le paragraphe 100 du rapport contient des précisions sur le nombre de participants prévus aux séances de formation interne ou externe. Le Comité consultatif note que 448 membres du personnel recruté sur le plan international devraient participer à 1 621 séances de formation durant l'exercice 2013/14. Il rappelle le paragraphe 22 de la résolution 66/246 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a souligné que la plus grande proportion possible des ressources affectées à la formation devait être consacrée à l'élaboration et à l'exécution des activités elles-mêmes, les dépenses annexes, y compris les frais de voyage, devant être réduites au minimum. Le Comité rappelle également la politique de formation et de perfectionnement du personnel du Secrétaire général, qui fixe un objectif minimum de cinq jours par an à consacrer au perfectionnement professionnel (ST/SGB/2009/9). **Le Comité consultatif réitère que les voyages au titre de la formation doivent continuer à faire l'objet d'un examen rigoureux et qu'il convient d'en restreindre le nombre dans toute la mesure possible (voir A/65/743, par. 135). Il recommande de réduire d'un tiers les ressources prévues au titre de la formation du personnel recruté sur le plan international et de demander à l'Opération de s'employer à entreprendre, dans les limites des ressources ainsi réduites, des activités de formation qui aillent dans le sens de la politique de formation et de perfectionnement du personnel du Secrétaire général.** Le Comité consultatif formule d'autres observations sur les questions liées à la formation dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (voir A/67/780).

### **Désarmement, démobilisation et réintégration**

69. Les dépenses prévues au titre du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014 s'élèvent à 22 040 000 dollars (voir A/67/777, par. 102). Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que, sur les crédits ouverts pour l'exercice 2011/12, soit 13 810 000 dollars, 705 600 dollars (5,1 %) ont été dépensés, et que,

sur les crédits ouverts pour l'exercice en cours, soit 22 050 000 dollars, l'ONUCI prévoit une dépense totale de 7 775 500 dollars (35,3 %) au titre des activités de désarmement, démobilisation et réintégration.

70. Selon le Secrétaire général, les initiatives dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration au cours de l'exercice 2013/14 visent à désarmer et à démobiliser 30 000 ex-combattants en Côte d'Ivoire (voir A/67/777, par. 103). Le rapport indique que la création du Conseil national de sécurité par le Gouvernement ivoirien a permis l'adoption de stratégies pertinentes concernant le désarmement, la démobilisation et la réintégration (DDR) (ibid., par. 5). Le Comité consultatif note qu'avec l'appui de l'ONUCI, le Gouvernement a élaboré une nouvelle politique nationale de DDR, qui a été adoptée le 2 août 2012, et qu'une nouvelle Autorité pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, qui doit diriger le programme, a été mise en place et est opérationnelle depuis septembre 2012 (voir A/67/642, réalisation escomptée 1.2). En réponse à ses questions, le Comité a été informé que l'ONUCI prévoit que les projets de DDR seront progressivement exécutés en 2013, à mesure que le Gouvernement aura établi des procédures et obtenu des gains d'efficacité dans la mise en œuvre de programmes de démobilisation et de réinsertion. **Étant donné l'importance que le Gouvernement ivoirien attache à la mise en œuvre des mesures de désarmement, de démobilisation et de réintégration, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les ressources proposées par le Secrétaire général et d'encourager l'Opération à apporter au Gouvernement le soutien nécessaire au succès de ces activités prescrites.**

### **Environnement**

71. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'ONUCI avait acheté des panneaux solaires, des dispositifs d'alimentation électrique et des systèmes de chauffe-eau destinés aux blocs sanitaires devant être installés dans la base logistique intégrée de Yopougon. En outre, des stations d'épuration des eaux usées seront installées pour traiter les effluents provenant des blocs sanitaires, des cuisines et des ateliers avant qu'ils ne soient rejetés dans l'environnement. Le Comité consultatif a également été informé que l'ONUCI n'avait pas souscrit de contrat pour le recyclage des déchets solides du fait de l'absence d'entreprise locale, dans la zone de la mission, ayant les moyens requis pour fournir ce type de service. **Le Comité consultatif rappelle ses précédentes recommandations concernant les initiatives visant à atténuer l'impact des missions de maintien de la paix sur l'environnement et encourage le Secrétaire général à continuer de veiller à ce que les mesures qui seront jugées les plus efficaces soient appliquées en priorité dans l'ensemble des opérations de maintien de la paix (voir A/66/718, par. 146).**

72. Selon le rapport sur l'exécution du budget, l'Opération a consommé un total de 4,7 millions de litres de carburant pour la production d'électricité durant l'exercice 2011/12, alors que le budget approuvé, y compris les crédits additionnels, prévoyait un total de 5,4 millions de litres de carburant pour les groupes électrogènes. La consommation de carburant a été inférieure à la consommation prévue en raison d'un meilleur raccordement que prévu au réseau électrique en zone urbaine (A/67/642, réalisation escomptée 5.1). S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'au cours de la période de 12 mois close le 31 décembre 2012, 68 % des besoins en électricité de l'ONUCI ont été couverts par

le réseau national, les 32 % restants ayant été couverts par des groupes électrogènes. **Le Comité consultatif se félicite du taux élevé d'utilisation par l'Opération du réseau d'électricité national.**

## V. Conclusion

73. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement de l'ONUCI pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 sont indiquées au paragraphe 73 du rapport sur l'exécution du budget (A/67/642). **Le Comité consultatif recommande de porter au crédit des États Membres le solde inutilisé de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012, soit 20 850 000 dollars, ainsi que le montant des autres recettes et ajustements de l'exercice clos le 30 juin 2012, soit 7 680 000 dollars.**

74. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement de l'ONUCI pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014 sont indiquées au paragraphe 129 du projet de budget (A/67/777). **Le Comité consultatif recommande que, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de l'ONUCI au-delà du 31 juillet 2013, l'Assemblée générale ouvre un crédit de 579 310 400 dollars pour financer l'Opération pendant la période de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014.**

### *Documentation*

- Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/67/642)
- Rapport du Secrétaire général sur le budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014 (A/67/777)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011 et projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/66/718/Add.18)
- Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 et rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies [A/67/5 (Vol. II)]
- Résolution 2062 (2012) du Conseil de sécurité
- Rapport spécial du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2013/197)
- Rapport du Secrétaire général sur le budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 : crédits additionnels (A/66/529)
- Résolutions 65/294 et 66/242 B de l'Assemblée générale

## Annexe

## Récapitulatif des modifications du tableau d'effectifs proposées pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
<b>Direction exécutive et administration</b>			
	-	P-5	Poste de fonctionnaire hors classe chargé de la planification des missions transféré du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour les opérations et l'état de droit au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général
	-	P-4	Poste de spécialiste des meilleures pratiques transféré du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour les opérations et l'état de droit au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général
	-	P-3	Poste de fonctionnaire chargé de la planification des missions transféré du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour les opérations et l'état de droit au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général
	+1	P-3	Poste de fonctionnaire des commissions d'enquête transféré du Bureau du Chef de l'appui à la mission
	-3	P-3	Postes de responsable des rapports, de responsable du contrôle des armements et de spécialiste des questions douanières transférés de la Cellule embargo à la Section des affaires politiques
	+1	SM	Poste d'assistant des commissions d'enquête transféré du Bureau du Chef de l'appui à la mission
	+2	GN	Postes d'assistant des commissions d'enquête transférés du Bureau du Chef de l'appui à la mission
	-1	GN	Poste d'assistant administratif réaffecté à la Section du personnel civil
	+1	VNU	Poste d'assistant des commissions d'enquête transféré du Bureau du Chef de l'appui à la mission
<b>Total, Direction exécutive et administration</b>			
	<b>+1</b>		
<b>Composante 1 : conditions de sûreté et de sécurité</b>			
	+1	P-3	Poste de fonctionnaire du Centre d'opérations civilo-militaires réaffecté de la Section des communications et des services informatiques
	+2	SM	Postes de fonctionnaire transférés de la Section de la sécurité
	+1	SM	Poste d'assistant administratif transféré de la Section de la sécurité
	-1	SM	Poste d'assistant aux opérations civilo-militaires réaffecté à la Section du personnel civil

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
	+2	AN	Postes d'administrateur de projets réaffectés du Bureau de la communication et de l'information
	+1	AN	Poste de fonctionnaire chargé de la logistique réaffecté du Bureau du chef de la police
	+1	GN	Poste d'assistant (budget) réaffecté du Bureau de la communication et de l'information
<b>Total, composante 1</b>	<b>+7</b>		
<b>Composante 2 : action humanitaire et droits de l'homme</b>			
	+1	AN	Poste de spécialiste des droits de l'homme réaffecté de la Section des services médicaux
	+1	AN	Poste de spécialiste des affaires civiles réaffecté du Bureau de la communication et de l'information
	-1	GN	Poste d'assistant (droits de l'homme) réaffecté de la Section des services médicaux
<b>Total, composante 2</b>	<b>+1</b>		
<b>Composante 3 : consolidation de la paix</b>			
	+3	P-3	Postes de responsable des rapports, de responsable du contrôle des armements et de spécialiste des questions douanières transférés de la Cellule embargo à la Section des affaires politiques
	-2	AN	Postes de réalisateur d'émissions radiophoniques réaffectés à la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration
	-1	AN	Poste de réalisateur d'émissions radiophoniques réaffecté à la Section des affaires civiles
	-1	GN	Poste de réalisateur d'émissions radiophoniques réaffecté à la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration
<b>Total composante 3</b>	<b>-1</b>		
<b>Composante 4 : ordre public</b>			
	-1	AN	Poste de spécialiste de la planification réaffecté à la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration
	-2	GN	Postes d'assistant administratif réaffectés à la Section du personnel civil
<b>Total, composante 4</b>	<b>-3</b>		
<b>Composante 5 : appui</b>			
<b>Équipe Déontologie et discipline</b>			
	+1	P-4	Poste de spécialiste de la déontologie et de la discipline créé par transformation d'un emploi de temporaire
	-1	P-4 (PT)	Emploi de temporaire transformé en poste de spécialiste de la déontologie et de la discipline

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
	+1	P-3	Poste de spécialiste de la déontologie et de la discipline créé par transformation d'un emploi de temporaire
	-1	P-3 (PT)	Emploi de temporaire transformé en poste de spécialiste de la déontologie et de la discipline
	+1	SM	Poste d'assistant (déontologie et discipline) créé par transformation d'un emploi de temporaire
	-1	SM (PT)	Emploi de temporaire transformé en poste d'assistant (déontologie et discipline)
	+1	GN	Poste d'assistant (déontologie et discipline) créé par transformation d'un emploi de temporaire
	-1	GN (PT)	Emploi de temporaire transformé en poste d'assistant (déontologie et discipline)
<b>Total partiel</b>	-		
<b>Bureau du Chef de l'appui à la mission</b>			
	-1	P-3	Poste de fonctionnaire des commissions d'enquête transféré au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général
	-1	SM	Poste d'assistant des commissions d'enquête transféré au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général
	-2	GN	Poste d'assistant des commissions d'enquête transféré au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général
	-1	VNU	Poste d'assistant des commissions d'enquête transféré au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général
<b>Total partiel</b>	-5		
<b>Services administratifs</b>			
	+1	SM	Poste d'assistant chargé des ressources humaines réaffecté du Centre d'opérations civilo-militaires
	-1	SM	Poste d'assistant chargé des ressources humaines transformé en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national et reclassé en poste d'administrateur recruté sur le plan national
	+1	AN	Poste de spécialiste des ressources humaines reclassé à partir d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national qui avait été créé par transformation d'un poste d'agent du Service mobile
	-1	AN	Poste d'infirmier réaffecté à la Section des droits de l'homme
	+ 2	GN	Postes d'assistant chargé des ressources humaines réaffectés du Bureau du chef de la police
	+1	GN	Poste d'assistant chargé des ressources humaines réaffecté du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour les opérations et l'état de droit
	+1	GN	Poste de commis aux entrepôts réaffecté de la Section des droits de l'homme
<b>Total partiel</b>	+4		

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
<b>Services d'appui intégré</b>			
	–	P-3	Poste de spécialiste de la planification de l'appui à la mission réaffecté de la Section des approvisionnements au Bureau du Chef des services intégrés
	-1	P-3	Poste de chef du Service de gestion des bâtiments transformé en poste d'administrateur recruté sur le plan national
	-1	P-3	Poste de chef de l'informatique et des communications réaffecté au Centre d'opérations civilo-militaires
	–	SM	Poste d'assistant administratif transféré de la Section du contrôle des mouvements au Bureau du Chef des services intégrés
	-1	SM	Poste d'assistant à l'approvisionnement transformé en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national
	+1	AN	Poste de chef du Service de gestion des bâtiments créé par transformation d'un poste P-3
	+1	GN	Poste d'assistant à l'approvisionnement créé par transformation d'un poste d'agent du Service mobile
<b>Total partiel</b>	<b>-1</b>		
<b>Section de la sécurité</b>			
	-2	SM	Postes de spécialiste de la protection des personnes transférés au Centre d'opérations civilo-militaires
	-1	SM	Poste d'assistant administratif transféré au Bureau du commandant de la force
<b>Total partiel</b>	<b>-3</b>		
<b>Total, composante 5</b>	<b>-5</b>		
<b>Total</b>			
Personnel recruté sur le plan international	–		
Personnel recruté sur le plan national	+4		
Volontaires des Nations Unies	–		
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	-4		

*Abréviations* : SM = agent du Service mobile; GN = agent des services généraux recrutés sur le plan national; AN = administrateur recruté sur le plan national; VNU = Volontaire des Nations Unies.